

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2276

présenté par  
Mme Dubost, rapporteure

-----

### ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 18, substituer à la seconde occurrence des mots :

« de chaque »,

les mots :

« à la suite du don d'un ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel